

*L' Association de Riverains
des Hespérides et du Mourre Rouge*
“A la Pointe”



Créée le 14 janvier 2001 par et pour les riverains du quartier de la Pointe Croisette du fait de la prolifération soudaine et anarchique des projets immobiliers venant détruire l'harmonie déjà malmenée de leur environnement.

- Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.
- **« A la Pointe »** interviendra sur l'ensemble du quartier de la Pointe Croisette, du Port Canto à l'ouest, au Mourre Rouge à l'est via le Palm Beach au sud et le Bld de la Source au nord entre le pont Alexandre 3 et la villa Gould avec pour objet :
 - ➔ défendre le cadre de vie et l'environnement du quartier.
 - ➔ être à l'écoute des demandes et attentes des riverains.
 - ➔ fédérer les projets et organiser leurs réalisations.
 - ➔ favoriser la vie et la sociabilité du quartier.
 - ➔ entreprendre toutes démarches auprès des pouvoirs publics pour améliorer la vie des habitants du quartier, notamment dans les domaines du respect du patrimoine, du cadre de vie, du développement du commerce de proximité, de la circulation, et de nuisances diverses (bruit, insécurité, stationnement...).
- **« A la Pointe »** se propose d'atteindre ses objectifs, notamment par :
 - ➔ des démarches et actions de proximité.
 - ➔ l'entretien de relations favorisant la sociabilité entre les riverains.
 - ➔ des interventions auprès de la municipalité et des collectivités locales.
 - ➔ d'éventuels recours administratifs.
 - ➔ des possibilités d'ester en justice sur décision du bureau de l'association.
 - ➔ la vente éventuelle et occasionnelle de produits ou services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation.